

## Procès-verbal du 1<sup>er</sup> Conseil d'école Marcel Pagnol – Année scolaire 2019/2020

Jeudi 17 octobre à 18h

### Présents :

École : Mmes Capdeville, Colin, Gautier, Goddard, Gres, Malherbe, Malié, Ortis, Peyrou, Ponroy, Rouquette, Smith, Tenain, Thollon, Valières (enseignantes), MM. Chassagne et Xénophane, Mme Frontil-Dubosc (psychologue scolaire) et M. Icher (directeur)

IME : Mme Willemet (enseignante), M. Thibaut (coordinateur pédagogique)

Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale : Mme Valet

Mairie : M. Guyot (maire de Plaisance) Mme Lavayssières (adjointe au maire), Mme Belmonte (conseillère municipale), M. Barrué (responsable mairie) et Mme Mycon (directrice de l'ALAE)

### Représentants des parents :

- F.C.P.E : Mmes Chauvin, Darquié, Jaoui, Petit, Rivat et M. Damien

- ALPE : Mmes Berouzi, Cancel, Millot-Roulin, Soulé, MM. Dilscheineder et Tournan

Délégués élèves : Lou, Louise, Adam, Arthur et Noham

Mme Khorsi (Inspectrice de l'Éducation Nationale) est excusée.

### **1- Présentation des membres :**

Tour de table pour présenter l'équipe pédagogique et les parents élus.

Présence d'élèves délégués du Conseil des élèves : délégués élus les 09, 10 et 11 octobre.

Une 1<sup>ère</sup> réunion du conseil des élèves a eu lieu mardi 15 octobre.

### **2- Structure de l'école :**

a) *Point sur les Effectifs* – 16 classes avec 421 élèves inscrits dont 54 élèves en maternelle - *départ annoncé d'1 élève en CE1 durant les vacances d'octobre.*

PS Mme Gres	26	54 élèves en maternelle
MS-GS Mmes Goddard et Lorenzo	28 - (14 MS – 14 GS)	
CP Mme Capdeville	23	70 CP
CP Mme Tenain	24	
CP Mme Valières	23	
CE1 Mmes Gautier et Lorenzo	26	86 CE1
CE1 Mmes Leonardo et Lorenzo	26	
CE1 Mme Thollon	26	
CE1-CE2 Mme Malié et M. Chassagne	26 (8 CE1–18 CE2)	
CE2 Mme Ortis	27	72 CE2
CE2 Mme Peyrou	27	
CM1-CM2 Mme Colin	26 (11 CM1–15 CM2)	
CM1 Mme Malherbe	29	
CM1 Mme Ponroy	28	
CM2 Mme Smith	28	
CM2 Mme Rouquette	28	

*à noter qu'en maternelle il n'y a que 5 nouvelles familles : tous les autres élèves de maternelle ont au moins une sœur ou un frère en élémentaire.*

b) *AESH au sein de l'école* : 11 élèves bénéficient d'un accompagnement individualisé par 7 adultes (*appelés AVS mais la dénomination exacte est AESH : accompagnement d'enfant en situation de handicap*)

c) *ATSEM* : Mme Borde dans la classe de Mmes Goddard et Lorenzo en MS-GS et Mmes Moustaine et Longchal dans la classe de Mme Gres en PS.

d) *Contrat de service civique* : Adrien Boyer, également animateur sur l'école, a signé un contrat de service civique au sein de l'école. Il vient d'être rejoint par Lola Jacques, également animatrice sur l'école.

Chargés de veiller à la bonne sécurisation du bâtiment, ils sont un soutien au travail de direction et peuvent accompagner les enseignant-e-s qui le souhaitent dans des activités réalisées hors de la classe (informatique, BCD, sport, ...). Lola accompagne prioritairement les classes de maternelle, Adrien est affecté aux classes élémentaires.

e) *Autres personnels enseignants présents dans l'école* :

Psychologue scolaire : Mme Frontil-Dubosc est joignable au numéro suivant : 05.62.13.52.71. Elle peut être sollicitée par les enseignant-e-s pour faire des observations en classe et/ou travailler avec des enfants avec l'accord préalable de leurs familles ; elle peut également être contactée directement par les familles.

Enseignante du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) : Mme Boisseau, est une enseignante spécialisée qui va intervenir une fois par semaine auprès d'élèves de CP-CE1. Elle intervient sur le comportement des enfants pour les aider à devenir élèves.

Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) de l'IME St Jean : la petite salle de réunion située au rez-de-chaussée accueille cette unité d'enseignement. Mme Willemet est l'enseignante spécialisée qui vient régulièrement avec un petit groupe d'élèves. L'intégration de ses élèves se passe très bien, l'intérêt étant qu'ils puissent partager des moments de vie collective avec tous les autres élèves de l'école.

Des projets sont en cours avec plusieurs classes de l'école : par exemples, avec les CE1 pour un projet Street-Art, un projet orientation avec des CM2 ou encore l'apprentissage de la langue des signes (initiation) et un projet jeux coopératifs avec des CP.

f) *Équipe d'animation* :

Mme Mycon est la nouvelle directrice de l'ALAE. Depuis son arrivée un véritable partenariat s'est engagé avec le directeur de l'école. Les rencontres sont régulières et le suivi des problèmes et comportements déviants en est facilité.

La grande nouveauté est l'élaboration d'un règlement commun à destination des élèves et l'utilisation d'une échelle de sanctions identiques.

### **3- Règlement intérieur de l'école :**

a) *Présentation et vote du règlement intérieur* :

Il est rappelé qu'en maternelle les élèves doivent être remis en mains propres à un adulte de l'école aux accueils du matin et/ou de l'après-midi. A la sortie de l'école ils sont remis aux parents qui viennent les récupérer au portail. A l'école élémentaire (à partir du CP) les élèves qui sortent au portail sont sous la responsabilité des parents. Il est demandé aux parents d'inciter leur enfant à ne pas quitter la zone qui joue le rôle de sas avant le portail vert de l'école s'ils ne sont pas présents aux heures de sortie de l'école.

**b)** *Présentation du règlement à destination des élèves* : comme dit précédemment, le point important est son application aussi bien sur le temps scolaire que sur le temps ALAE : ce règlement s'applique sur tout le temps de présence de l'enfant.

**c)** *Charte Internet* : tous les adultes de l'école sont priés de signer une charte déontologique sur l'utilisation d'Internet.

#### **Le règlement est adopté par le Conseil d'école à 19h33.**

Il est disponible ainsi que toutes les pièces jointes (charte Internet – charte de la laïcité – annexe précisant les conditions d'accueil et de reprise des élèves – annexe concernant la maternelle – règlement à l'usage des enfants – charte des droits et devoirs à l'école) sur le blog de l'école :

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/blog31/elem-pagnol-plaisance-du-touch/>

#### **4- La coopérative scolaire :**

Mme Peyrou et M. Icher assurent la gestion de la coopérative scolaire.

Pour l'année 2018/2019 :

- le total des charges s'élève à 8 768,29 €
- le total des recettes s'élève à 11 389,50 €
- le résultat de l'année fait donc apparaître un solde positif de 2 621,21 €
- au 1<sup>er</sup>/09/2019, la coopérative dispose de 4 641,65 €

La participation des familles pour l'année 2019/2020 s'élève à 5 058,10 €, soit un don moyen par enfant de 12 €. Le conseil des maîtres remercie toutes les familles participantes et rappelle que la coopérative scolaire est une caisse de solidarité qui permet de financer différents projets de classe, de cycle ou d'école : sorties pédagogiques, culturelles, animations ou achats de divers matériels visant à enrichir la vie scolaire des enfants.

L'équipe enseignante remercie ALPE et FCPE pour leur participation à la coopérative scolaire et pour leurs recherches de financement : *reconduction de la vente de sapins de Noël par la FCPE ; poursuite de la collecte des stylos usagés par ALPE, lancement de ventes de gâteaux par ALPE et participation des 2 associations à ces ventes de gâteaux pour participer au financement de projets réalisés dans le cadre du projet d'école.*

#### **5- Projet d'école :**

Intitulé Partager Apprendre Grandir Nourrir Ouvrir Lire (P.A.G.N.O.L.) ce projet a été validé par l'inspection académique pour les années 2018/2022.

Il vise à :

- assurer la continuité des enseignements dans le respect des nouveaux programmes et de la nouvelle répartition mis en place en 2016 ;
- poursuivre l'ouverture culturelle de l'école pour participer à l'enrichissement personnel de chaque élève ;
- mener une action éducatrice pour rendre l'élève citoyen et acteur de sa propre construction.

Le Conseil des élèves est reconduit : au rythme d'une réunion par mois (en réalité 2 : 1 pour les CP-CE1 et 1 pour les CE2-CM1-CM2) il vise à mener des actions pour améliorer le climat de l'école.

Le partenariat engagé avec l'équipe d'ALAE est également un point fort de ce projet d'école.

Enfin la volonté de voir la cour Pagnol 2 avec des arbres est toujours réelle : une fiche-action du projet d'école sera rédigée et adressée en mairie dès le mois de novembre. Cinq arbres seront plantés sur la zone végétalisée de la cour de Pagnol 2 entre décembre 2019 et février 2020. La

mairie précise que des plantations supplémentaires sont envisagées sur d'autres zones, sous condition de rédaction d'un projet au niveau de l'école en concertation avec le service technique de la mairie.

*La séance est levée à 20h02.*